

MÉMO INCENDIE

LA MEILLEURE PRÉVENTION CONTRE LES INCENDIES, C'EST VOUS!



AVOIR LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'INCENDIE

Quelque soit l'origine de l'incendie, il ne faut en aucun cas prendre l'ascenseur mais garder son calme et appeler les pompiers (18 ou 112).

→ SI L'INCENDIE EST CHEZ SOI



Fermer la porte de la pièce en feu puis la porte d'entrée



Faire sortir tout le monde par l'issue la plus proche et évacuer les lieux



Ne jamais revenir sur ses pas

ÉVALUER

→ SI L'INCENDIE EST AU-DESSOUS OU SUR SON PALIER



Rester chez soi



Se baisser s'il y a de la fumée



se mettre un mouchoir mouillé devant le nez et la bouche



Fermer la porte sur le palier et la calfeutrer avec un linge mouillé



Se manifester à la fenêtre

→ SI L'INCENDIE EST AU DESSUS



Sortir par l'issue la plus proche



Fermer la porte derrière soi

N° D'URGENCE GRATUITS



18 SAPEURS POMPIERS

112 N° D'URGENCE EUROPÉEN

CONTACT ET INFOS SUPPLÉMENTAIRES

INPES, BSPPP

www.prevention-incendie.gouv.fr

www.paris.prevention-incendie.fr

→ LE SAVIEZ-VOUS ?

► Les consignes en cas d'incendie doivent être affichées dans les halls d'entrée, près des escaliers et des ascenseurs.

► La réglementation pour les immeubles (hors immeubles de grande hauteur) n'impose des extincteurs que dans les chaufferies et les parkings.

► Le propriétaire, les copropriétaires et le syndic sont tenus d'effectuer, au moins une fois par an, les vérifications des installations de détection, de désenfumage, de ventilation, etc. Ils doivent s'assurer du fonctionnement des portes coupe-feu, des ferme-portes, ainsi que les dispositifs de manœuvre des ouvertures en partie haute des escaliers.

COMMENT AGIR CONTRE UN FEU ?

En présence de flammes sans fumée, il est encore temps d'intervenir pour essayer d'éteindre le feu. Si la fumée a pris le pas sur les flammes, il faut absolument évacuer au plus vite. Pour éteindre un début d'incendie, plusieurs solutions se présentent mais chacune étant adaptée à un cas de figure précis, il est impératif d'identifier clairement l'origine du feu.



L'idéal est d'utiliser un extincteur ou un aérosol à fonction extinctrice, d'où l'utilité d'en équiper son logement et de le maintenir à portée de main.

RAPIDITÉ DU FEU

POUR ÉTEINDRE UN INCENDIE, IL FAUDRAIT :

- 1^{ère} minute ► un verre d'eau
- 2^e minute ► un seau d'eau
- 3^e minute ► une citerne



SI LE FEU A PRIS SUR UN OBJET (CARTON, CANAPÉ, ETC.)

- Jeter de l'eau à la base des flammes, près du sol.



S'IL S'AGIT D'UNE HUILE DE CUISSON QUI S'ENFLAMME

- Ne surtout pas jeter d'eau qui provoquerait un embrasement immédiat, mais couper aussitôt l'alimentation sous le récipient puis le couvrir avec un couvercle ou une serviette mouillée.



S'IL S'AGIT D'UN FEU DE GAZ (GAZ NATUREL, BUTANE, PROPANE, ...)

- Ne rien tenter s'il n'est pas possible de fermer préalablement le robinet.



S'IL S'AGIT D'UN FEU D'ORIGINE ÉLECTRIQUE

- **Couper le courant avant toute chose**, de préférence au niveau du compteur ou à défaut débrancher l'appareil puis arroser avec de l'eau. Sans coupure de courant préalable vous risquez l'électrocution.



S'IL S'AGIT D'UN FEU DE POËLE À MAZOUT, PÉTROLE, ETC.

- Il faut en revanche tenter de l'éteindre avec une couverture humidifiée ou un tissu épais.

PRÉVENIR

CONSEILS DE PRUDENCE



Ne pas laisser les appareils électriques en veille



Tenir les allumettes et les briquets hors de portée des enfants



Éloigner les produits inflammables des radiateurs, ampoules et plaques chauffantes



Ne pas déposer d'objets dans les parties communes. Ils pourraient favoriser la propagation des flammes et gênerait en cas d'évacuation.



Ne pas laisser cuire des aliments sans surveillance



Éteindre les cigarettes et ne pas fumer au lit



Ne pas surcharger les prises électriques

S'ÉQUIPER

- Faire vérifier régulièrement ses installations électriques, de gaz et de chauffage par des spécialistes.
- Faire ramoner par des professionnels les conduits et les cheminées une fois par an.



COMMENT CHOISIR UN DÉTECTEUR DE FUMÉE ?

- Tout logement doit être équipé d'au moins un détecteur de fumée (au plus tard le 8 mars 2015).
- C'est à l'occupant du logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, de l'installer et de veiller à son bon fonctionnement.
- Il doit être conforme à la norme NF-EN 14 604 et peut être acheté dans un magasin de bricolage (environ 20 euros).
- Le Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF) est simple à installer et fonctionne sur piles autonomes.
- Il doit être placé au plafond et doit pouvoir vous réveiller dans la nuit, de préférence à proximité des chambres.